



Loyer de place de parking aérien sans construction

Par garciadom

bonjour,

je viens d'acheter un lot de places de stationnement aérien, extérieur dans une résidence privée sécurisée (sans immobilier ni construction d'aucune sorte).

Les loyers pratiqués par l'ancien propriétaire (30 euros par mois) n'ont pas été augmentés, à ma connaissance depuis 2013 et sont très bas.

* Puis-je augmenter au prix du marché (45 euros estimation basse) à la signature du nouveau bail avec les locataires actuels ?

* Dois-je signer un nouveau bail pour entériner les parties au contrat ?

* Puis-je dénoncer les baux en cours ?

* Suis-je liée à l'indice IRL (mentionné dans leur bail).

Si oui, jusqu'à quand puis-je remonter ?

* Cet indice est-il applicable aux loyers pour des places de stationnement ?

Merci pour vos réponses.

DGD